



Publié le 1 novembre 2006 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication

t.caveng@soulier-avocats.com

Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

Litige de la SA PSG Saint Germain Football

Le Cabinet a obtenu une décision favorable devant la Cour d'Appel de Paris dans le litige opposant la SA PSG Saint Germain Football au joueur de football international suisse Hakan Yakin. Ce dernier avait attiré le club français devant le Conseil des Prud'hommes de Paris pour rupture brutale de son contrat de travail au cours du mois d'août 2003. Le PSG était représenté par [André Soulier](#). Vous pouvez accéder à un résumé de cette décision en [clicquant ici](#).

Soulier Bunch est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, visitez soulierbunch.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.